



## Appel à candidatures pour une implantation au sein de l'extension de la zone d'activités économiques (ZAE) régionale du Triangle Vert à Ellange-Gare (commune de Schengen)

Le syndicat intercommunal S.I.A.E.R., avec le soutien du Ministère de l'Économie, fait appel aux entreprises intéressées à venir s'implanter dans la future extension de la Z.A.E. régionale du Triangle Vert à Ellange-Gare (commune de Schengen).

Les terrains seront mis à disposition par le S.I.A.E.R. sous la forme de droits de superficie sur une période de 30 ans, renouvelables, et dont les indemnités financières à payer seront fixées dès l'élaboration d'un avant-projet détaillé permettant d'identifier les coûts d'aménagement et de fonctionnement réels.

Le S.I.A.E.R. a lancé les étapes de planification relatives à la ZAE régionale du Triangle Vert dès 2021 et entend débiter les travaux de viabilisation à partir de 2026 et qui s'étireront prévisiblement sur deux ans. Les premières entreprises devraient pouvoir s'implanter à partir de 2028 (ceci est une prévision optimiste).

Pour ce qui est des activités éligibles, le PAG de la commune de Schengen autorise principalement des activités industrielles légères, artisanales, de commerce de gros, de transport ou de logistique.

Accessoirement seront autorisées les activités de commerce de détail, limitées à 2.000 m<sup>2</sup> de surface construite brute par immeuble bâti, s'il est directement lié aux activités artisanales exercées sur place, ainsi que les activités de prestations de services commerciaux ou artisanaux limitées à 3.500 m<sup>2</sup> de surface construite brute par immeuble bâti, si elles sont liées aux activités de la zone concernée. Ces activités doivent être accessoires à l'activité principale.

Les fonctions exclusivement administratives, respectivement du secteur tertiaire sont proscrites.

Le formulaire d'inscription en vue de la présélection des entreprises candidates, qui seront invitées à participer au processus de planification de ladite ZAE, peut être téléchargé sur le site Internet de la Commune de Mondorf-les-Bains [www.mondorf-les-bains.lu](http://www.mondorf-les-bains.lu) ou sollicité auprès de M. Luc Thimmesch (courriel : [luc.thimmesch@mondorf-les-bains.lu](mailto:luc.thimmesch@mondorf-les-bains.lu)). La date limite de candidature est fixée au 15 mai 2023 à minuit.

La présélection des entreprises se fera à travers une grille d'évaluation sur base de critères prédéfinis ayant trait aux activités de l'entreprise candidate, du lieu d'implantation actuel, du potentiel de création d'emplois et de leur caractère durable.

Les entreprises présélectionnées seront ensuite, au cours de l'avancement de la planification de l'extension de la ZAE, invitées à remplir un formulaire de demande d'implantation officiel qui donnera lieu à un avis de la part du ministère de l'Économie et une décision définitive du comité du syndicat quant à l'implantation de l'entreprise candidate, suite à quoi un contrat de concession d'un droit de superficie pourra être signé devant notaire et permettre le démarrage du projet de construction de l'entreprise intéressée.

Le bureau du S.I.A.E.R.

Steve Reckel  
Président

Jacques Sitz  
Vice-président

Michel Gloden  
Vice-président